

**MAIRIE**  
de  
**GUNSTETT**  
67360



☎ 03 88 54 07 59  
Fax 03 88 09 58 76  
Email: mairie@gunstett.fr

## **LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE RESULTAT DE LA CONSULTATION DES PROPRIETAIRES SUR L'AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE**

En application de l'article L 229-8 du Code Rural, les propriétaires de fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit en vue de l'abandon à la Commune du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

Les propriétaires ont été informés qu'en cas d'abandon du produit de la chasse à la Commune, le produit de la location sera utilisé dans l'intérêt collectif local.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

* Nombre de propriétaires concernés	:	<b>426</b>
* Surface totale des terrains concernés	:	<b>546 ha 21 a 17 ca</b>
* Nombre de propriétaire ayant décidé l'abandon	:	<b>285</b>
* Surface globale appartenant à ces propriétaires	:	<b>365 ha 61 a 64 ca</b>

En conséquence, la Maire constate que la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la Commune.

Le présent procès-verbal sera affiché ce jour.

Fait à GUNSTETT, le 4 septembre 2023  
La Maire  
Monique MEYER

